

Cartes BCN - « Paiement sans contact »

Pratique et rapide : les cartes BCN sans contact.

Avec vos cartes BCN, vous réglez vos achats en Suisse et à l'étranger facilement et sans espèce.

De plus, pour les montants jusqu'à CHF 80.-, la fonction sans contact rend les paiements encore plus simples et plus rapides.



Qu'est-ce que le paiement sans contact ?



Toutes les cartes BCN sont équipées de la fonction « sans contact », représentée par le symbole ci-contre. Cette fonctionnalité permet de **régler des montants jusqu'à CHF 80.- sans insérer la carte, ni saisir le NIP** dans le lecteur de cartes. Il suffit de présenter la carte contre la surface de l'appareil pour que le paiement soit traité.

Pour les montants supérieurs à CHF 80.-, vous pouvez également payer sans contact, mais la saisie du NIP est alors nécessaire.

Important

Pour des raisons de sécurité, la fonction sans contact est désactivée au moment de l'expédition des cartes. La fonction s'active automatiquement lors de la première transaction, avec saisie du code NIP, dans un bancomat ou sur un terminal de paiement (commerce).

Comment fonctionne une transaction par carte sans contact ?

1



Vérifiez que le logo  figure sur le terminal de paiement. Partout où vous voyez ce logo, il est possible de procéder à un paiement avec votre carte sans contact.

2



Tenez votre carte BCN près du lecteur de carte sans contact (au minimum 4cm environ)

3



Le paiement est confirmé à l'écran au bout de quelques secondes seulement.

Félicitations !

Vous venez de terminer votre paiement sans contact

Vos avantages

- Vous réglez des montants inférieurs à CHF 80.- en quelques secondes, sans saisie du NIP.
- Plus facile que les espèces - petite monnaie et change sont désormais inutiles.
- Paiements sans espèces dans le monde entier.
- Disponible pour les comptes de transactions en CHF, EUR et USD.

Cartes BCN - « Paiement sans contact »

Questions et réponses au sujet de la fonction sans contact des cartes BCN

Quel est le niveau de sécurité du paiement sans contact?

- Les cartes BCN dotées de la fonction sans contact sont équipées d'une puce de toute dernière génération, à la pointe de la technologie en matière de sécurité.
- D'une manière générale, les paiements sans contact utilisent les mêmes protocoles de transmission de données et les mêmes procédés cryptographiques de sécurité que pour les paiements par puce effectués avec contact.
- La carte ne déclenche une transaction que si elle est maintenue à une très faible distance du terminal de paiement. La courte portée de 2 à 4 cm exclut tout paiement involontaire effectué d'une distance plus importante.
- Il n'est possible d'effectuer qu'une seule transaction par opération de paiement, y compris lorsque la carte est maintenue plusieurs fois d'affilée près du terminal de paiement.
- Si le terminal de paiement identifie plus d'une carte sans contact, il interrompt alors automatiquement la transaction sans qu'aucun paiement ne soit effectué.
- Pour les montants supérieurs à CHF 80.-, la saisie du code NIP est nécessaire.

Si je perds ma carte ou si on me la vole, est-il ensuite possible d'effectuer des transactions sans contact de manière illimitée?

Non. Il y a des dispositifs de sécurité qui limitent le nombre de transactions sans contact effectuées sans code NIP et qui exigent la saisie du code NIP.

Que dois-je faire si je perds la carte ou si on me la vole?

Si vous perdez votre carte, vous êtes tenu de la faire bloquer immédiatement par nos services, et ce, peu importe s'il s'agit d'une carte dotée ou non de la fonction sans contact.

En cas de perte ou de vol d'une carte BCN, veuillez appeler immédiatement la banque au numéro +41 32 723 61 11 (valable en Suisse et à l'étranger, 24h/24).

Sous réserve que vous vous soyez conformé aux conditions d'utilisation de votre carte, notamment en ce qui concerne les devoirs de diligence, et qu'aucune faute ne vous soit imputable, la banque (ou l'émetteur de la carte pour les cartes de crédit) couvrira les dommages vous ayant été causés en raison de l'utilisation abusive de votre carte par des tiers.

Les conditions d'utilisation de la Debit Mastercard sont stipulées dans la brochure « Conditions et règlements », téléchargeable sur notre site internet à l'adresse: www.bcn.ch/brochures.

Les conditions d'utilisation des cartes de crédit sont disponibles ici : <https://www.viseca.ch/fr/conditions-utilisation>

Que dois-je faire si je remarque ou suppose une utilisation abusive de ma carte ?

Vérifiez attentivement les relevés de comptes correspondants dès leur réception et signalez-nous immédiatement toute erreur éventuelle, en particulier les débits consécutifs à une utilisation abusive de votre carte. Vous avez 30 jours, après réception du relevé de compte relatif à la période de facturation concernée, pour annoncer un éventuel abus.